OFFRE DE STAGE 2027

Evaluation variétale des performances agronomiques, gustatives et tenue post-récolte

FRAISE

L'APREL est une station d'expérimentation en maraîchage, située à Saint Rémy de Provence au cœur d'une importante zone de production maraîchère. L'APREL a la particularité de mener ses essais chez les producteurs afin de favoriser la validation de nouvelles techniques en conditions de production et de faciliter leur appropriation par les agriculteurs.

Contexte

Afin de faciliter le choix aux producteurs de fraise, l'enjeu est d'identifier les variétés qui répondent à la fois à la réussite de la culture (performances agronomiques), à la réduction des traitements phytosanitaires (résistances génétiques) et la satisfaction du consommateur (qualité gustative et conservation). Au-delà du levier variétal les techniques et outils de production évoluent en cohérence avec les enjeux environnementaux et économiques comme l'agrivoltaïsme. Des essais sont mis en place afin d'acquérir des données et faciliter le choix des producteurs dans l'adaptation de leurs itinéraires techniques.

Le stagiaire sera ainsi amené à participer aux différents essais mis en place par l'APREL en 2027 pour répondre à ces objectifs

- Programme variétal : deux essais en culture hors-sol,
- Programme technique : suivi d'une plateforme de fraise hors-sol sous serre agrivoltaïque

Missions

- Récoltes et estimation des rendements, observations physiologiques et sanitaires
- Analyses sensorielles au sein d'un panel de dégustateurs
- Evaluation de la qualité des produits (mesures physico-chimiques en labo et suivi post-récolte)
- Analyses des données et restitution des résultats

Profil recherché

- Stage à partir de Bac+2 (BTS, DUT, licence Master 1, 2, école d'ingénieur ou césure)
- Goût pour le terrain, laboratoire et productions végétales
- Rigueur scientifique, autonomie, sens d'initiatives et de l'orientation
- Capacités de synthèse et rédaction
- Analyses statistiques

Conditions de stage

- Durée : **3-5 mois à partir mi-mars.**
- Lieu : vous serez basé à Saint-Rémy-de-Provence.
- Indemnité forfaitaire légale. L'hébergement reste à votre charge.
- Permis B & véhicule nécessaire. Les frais kilométriques liés à l'utilisation d'un véhicule personnel sont indemnisés selon le barème en vigueur.

➢ ***CV et lettre de motivation à l'intention d'Anthony Ginez (ginez@aprel.fr) et Antoine Dourdan (dourdan@aprel.fr)***